



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UNE SURFACE DE TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE PLOUHARNEL (56340)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Centre Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 9, rue Nina Simone (44041), représenté par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de services immobiliers du 31 décembre 2025 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Centre Ouest, Property Manager ESSET : M. Romain PENAUD / Courriel : ext.romain.penaud@sncf.fr Adresse : 34, Place Viarme, 44000 NANTES.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain nu d'une superficie estimée de 4 800 m² situé sur le site PLOUHARNEL CARNAC GARE, Rue de la Gare à PLOUHARNEL (56340), et repris au cadastre de ladite commune sous le n°279p de la Section AB, et le n°611p de la Section G.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **DOCKS DES MATERIAUX DE L'OUEST** dont le siège est sis 23 Boulevard Haie des Cognets 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} janvier 2027**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr